

République du Bénin

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)

Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB)

Centre de Recherche Agricole à vocation nationale basé à Agonkanmey

Programme Analyse de la Politique Agricole (PAPA)

**Communication à l'atelier régional de l'ADRAO sur le thème : Politique et stratégies
pour la promotion de la production rizicole et la sécurité alimentaire en Afrique
subsaharienne**

***Thème* : Impact de l'importation du riz sur la compétitivité et la rentabilité
de la production nationale au Bénin**

P. Y. ADEGBOLA¹ et A. G. SINGBO¹

¹Programme Analyse de la Politique Agricole (PAPA) de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), 01 BP 128 Porto-Novo, Bénin

© novembre 2005

Résumé : La présente communication vise à montrer si les importations du riz sont la cause principale des difficultés de placement du riz local. Des résultats obtenus, il se dégage que la production nationale en riz est en progression ces dernières années. Toutefois, cette production nationale ne couvre que 10 à 15% des besoins effectifs en riz. Le déficit alimentaire structurel en riz de l'ordre de 50.000 tonnes de riz décortiqué en 2002 est couvert par les importations. Cependant, le Bénin dispose d'un grand potentiel en bas-fonds rizicole sur l'étendue du territoire. Toutes les chaînes de production du riz grain local ne sont pas compétitives par rapport à l'importation. Les systèmes développés sur des surfaces aménagées avec l'utilisation des recommandations techniques de la recherche et des méthodes de transformation (décortilage et/ou étuvage) améliorées améliorent la compétitivité de la filière riz au Bénin. En outre, la filière riz au Bénin subit des taxations d'au moins 10% de la part des différents agents économiques. Cependant, les importations béninoises en riz sont plus dictées par l'évolution de la réglementation commerciale nigériane que par le niveau du déficit national. Le principal problème du riz local demeure sa faible qualité comparée au riz importé. Il est donc important d'améliorer le rapport qualité/prix de la production locale. Cet objectif passe avant tout par une amélioration des activités de post-récolte (battage, séchage du paddy, étuvage, décortilage conditionnement) et des stratégies de mise en marché. La concurrence de l'importation du riz sur la production locale semble provenir du don japonais. En outre, dans le monde, la politique de la plupart des pays producteurs vise essentiellement à l'autosuffisance en accroissant les superficies et/ou les rendements. Les principales mesures en matière de politique des prix sont relatifs aux prix minimums à la production, à des achats officiels garantis et le contrôle des importations par des services semi-publics.

Mots clés : Filière riz, compétitivité, importation, Bénin

1. Situation de la production et de la consommation du riz au Bénin

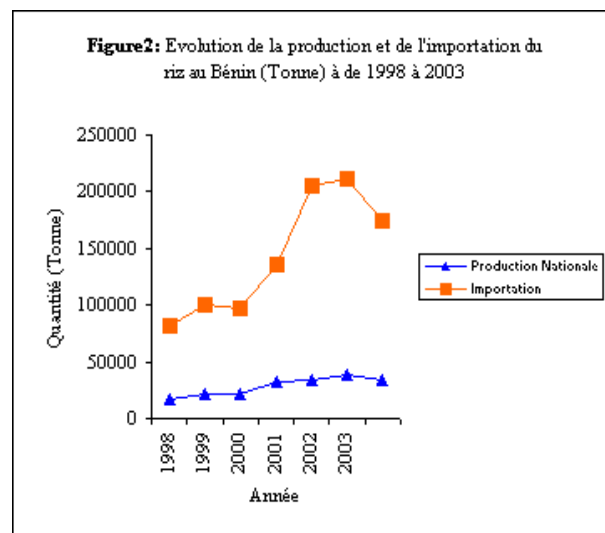
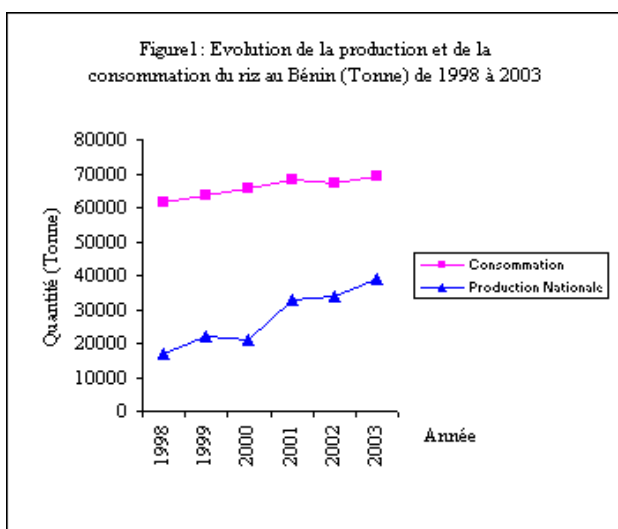
Malgré la mise en œuvre d'une politique d'aménagement rizicole depuis les années 70, la production de riz au Bénin n'a jamais dépassé la barre des 20.000 tonnes par an (ONASA, 1999), jusqu'en 1995. A partir de 1996, on note une progression dans la production nationale de riz, passant de 22.259 tonnes (en 1996) à 52.441 tonnes en 2000.

Ces statistiques indiquent que le Bénin occupe une position marginale dans la production du riz en Afrique de l'Ouest. En effet, la production nationale du riz au Bénin ne représente que 0,31% de la production totale de riz en Afrique de l'Ouest qui est de l'ordre de 6.136.000 tonnes (FAO, 2001). Toutefois, la production nationale s'accroît régulièrement au cours de ces dix dernières années (Verlinden et Soulé, 2003). La plus grande partie de cette production nationale est concentrée dans les départements de l'Alibori (34%), des Collines (32%), de l'Atacora (18%), du Borgou (8%) et de la Donga (6%). Les départements du Couffo, du Zou, du Mono, de l'Ouémé et du Plateau contribuent faiblement à cette production.

Si on s'en tient aux statistiques officielles, l'offre nationale en riz reste en dessous des besoins effectifs du pays qui sont estimés à 74.000 tonnes en 1997 (Vautier et Bio Goura, 2000). L'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) signale en 1999 que la consommation de riz est un phénomène urbain et enregistre une ampleur beaucoup plus considérable au sud comparativement aux autres régions du pays. La consommation moyenne de riz par tête et par an est de 6 à 20 kg en zones rurales et de 10 et 30 kg en zones urbaines (FAO, 1997). La quantité totale consommée chaque année est en pleine évolution et est de l'ordre de 69.206 tonnes en 2003. Cependant, il existe un grand écart entre la production et la consommation (cf. figure 1). Le déficit alimentaire structurel de l'ordre de 50.000 tonnes de riz décortiqué en 2002 est inégalement réparti sur l'ensemble du territoire (Verlinden et Soulé,

2003). Pour satisfaire ses besoins en consommation, le Bénin importe chaque année d'importantes quantités de riz. Ces importations ont atteint 129.011 tonnes en 1996 (INSAE, 1996), et se situent à 210.900 tonnes en 2003 (cf. figure 2). La baisse considérable de l'importation du riz en 2000 semble être liée aux mesures prises par le gouvernement de la république fédérale du Nigeria (pays frontalier) pour le contrôle strict de la réexportation du riz du Bénin sur son territoire. De façon générale, les importations béninoises en riz sont plus dictées par l'évolution de la réglementation commerciale nigériane que par le niveau du déficit national.

Avec l'hypothèse que cette demande ira en s'accroissant avec entre autre l'urbanisation galopante, Verlinden et Soulé (2003) ont montré que le besoin national en riz est de 110.812 tonnes en 2010 et 132.750 tonnes en 2015 (Tableau 1). Il est alors nécessaire de consentir d'énormes efforts pour couvrir les besoins nationaux de cette céréale. L'une des questions qui est souvent posée est de savoir si la production nationale du riz peut satisfaire les besoins en consommation de la population béninoise afin de sauver des devises. Le riz local est-il compétitif au riz importé ?



Source : DPP/MAEP, INSAE et ONASA

La présente étude fait suite à l'étude réalisée par Adégbola et Singbo (2003) sur la compétitivité de la filière riz du Bénin dans l'économie internationale et qui a été présentée lors de la 24^{ème} session du Conseil des Ministres de l'ADRAO tenue du 17 au 19 septembre 2003 à Cotonou (Bénin). Elle analyse l'impact de l'importation du riz sur la compétitivité de la filière riz du Bénin.

Tableau 1 : Evolution probable de la demande en riz au Bénin en tonne

Région	Consommation en 2002	Besoin en 2005	Besoin en 2010	Besoin en 2015
Sud	35.900	41.863	48.869	57.600
Centre	10.895	12.634	14.735	17.150
Nord	32.259	38.675	47.208	58.000
Total Bénin	79.054	93.172	110.812	132.750

Source : Verlinden et Soulé (2003)

2. Approche méthodologique

2.1. Filières étudiées

La subdivision du Bénin en quatre régions effectuée par Adégbola et Sodjinou (2002) a été utilisée dans l'étude pour faciliter les analyses. La région Sud rassemble les départements de l'Atlantique, du Couffo, du Littoral, du Mono, de l'Ouémé et du Plateau. La région Centre est constituée des départements des Collines et du Zou. La région Nord-Est regroupe les départements de l'Alibori et du Borgou. Enfin, la région Nord-Ouest intègre les départements de l'Atacora et de la Donga. Le riz est produit en culture pure dans tous les villages étudiés.

Au stade production, des systèmes de production ont été constitués sur la base de cinq (05) grands critères : le système de riziculture (riziculture de bas-fond non aménagé, riziculture de bas-fond aménagé, riziculture pluviale stricte, riziculture irriguée avec maîtrise totale de l'eau, riziculture irriguée avec maîtrise partielle de l'eau) ; la variété cultivée (améliorée ou locale) ; l'utilisation ou non d'engrais minéral ; le type de matériel de travail utilisé pour la production (travail entièrement manuel, traction animale, traction motorisée) ; et l'utilisation ou non de pesticide.

Au niveau de la transformation, les deux modes de décortilage du riz (décortilage direct et décortilage après étuvage) ont servi de base pour différencier ce stade. En fait, la transformation correspond à l'ensemble des processus ou opérations permettant de passer du riz paddy au riz décortiqué.

La commercialisation du riz est essentiellement réalisée par les commerçants des différentes zones de production. Ainsi, les marchés ruraux et urbains ou régionaux ont été pris en compte.

2.2. Méthode d'analyse

L'avantage comparatif qui s'apprécie par le biais du ratio du Coût en Ressource Intérieure (CRI) à travers la Matrice d'Analyse des Politiques (MAP) a permis de dégager les cinq filières les plus compétitives sur le plan national. La littérature sur l'utilisation de la MAP est largement décrite dans Adégbola et Singbo (2003) ; Adégbola et Sodjinou. Si le $CRI < 1$, le système étudié a un avantage comparatif dans la mesure où il utilise moins de facteurs de production qu'il ne génère de valeur ajoutée. Autrement dit, il permet de produire une valeur ajoutée d'un dollar en utilisant des ressources locales dont la valeur est inférieure à un dollar. Un tel système permet d'économiser des devises. Un $CRI > 1$ indique au contraire que le système étudié utilise plus de ressources intérieures (travail, capital) qu'il ne génère de valeur ajoutée. Si le $CRI = 1$, la balance économique ne réalise pas de gain ou ne protège pas les échanges extérieurs à travers la production domestique.

L'impact de la compétitivité de la filière riz du Bénin a été donc analysé d'une part à travers l'évolution du CRI en fonction du niveau des rendements et de taxation de la filière. D'autre part, l'impact de l'importation a été analysé par le niveau des prix, la politique du don japonais et les politiques commerciales.

3. Potentiel rizicole du Bénin

Le Bénin fait partie des pays de l'Afrique de l'Ouest qui dispose d'importantes ressources hydrauliques et hydroagricoles réparties sur l'étendue du territoire national. La Cellule Bas-fonds de la Direction du Génie Rural évalue les eaux superficielles et souterraines respectivement à 13 milliards et 12 milliards de mètre cubes. Les terres irrigables sont estimées à 322.000 ha dont 117 ha de plaines inondables et 205.000 ha de bas-fonds (CBF/DGR, 2000). Le Bénin dispose alors d'un potentiel non négligeable en ressources naturelles pour la production de riz. En 1994, sur les 300.000 ha jugés irrigables, la FAO

(Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) estimait la superficie totale des terres exploitées en milieu humide à 17.224 ha. La répartition des potentialités en bas-fonds du Bénin (Tableau 2) montre que les départements du Zou/Collines regroupent 30%, l'Atacora/Donga 22%, le Borgou/Alibori 18%, l'Atlantique 10%, le Mono/Couffo 10% et l'Ouémé/Plateau 10%.

Tableau 2 : Potentiel en bas-fonds du Bénin

Département	Nombre de Bas-fonds recensés	Superficies (ha) des bas-fonds étudiés	Potentiel estimé (ha)
Atacora/Donga	191	2.244	45.000
Atlantique	119	3.868	20.000
Borgou/Alibori	162	1.509	35.000
Mono/Couffo	79	1.660	20.000
Ouémé/Plateau	116	1.246	25.000
Zou/Collines	247	8.461	60.000
Total national	914	18.988	205.000

Source : Cellule Bas-Fonds de la DGR (2000).

4. Compétitivité de la filière riz du Bénin par rapport à l'importation

Pour aboutir à la détermination du ratio des coûts en ressources intérieures (CRI), il est capital de déterminer le prix paritaire du riz importé. Ce prix permet de connaître le prix économique du riz importé dans chaque marché. Il n'intègre donc pas les frais de taxe et/ou de subvention qui sont des distorsions sur le prix au marché. Au Bénin, les charges réelles à l'importation du riz au port de Cotonou sont de 26,93% de la valeur CAF¹. Dans ce pourcentage, les taxes appliquées par l'Etat au port sont d'environ 2% de la valeur CAF.

Le tableau 3 résume les cinq (05) premières filières rizicoles qui sont compétitives au Bénin et présente les indicateurs d'incitation de ces filières.

Tableau 3 : Principales filières compétitives au Bénin et Indicateurs d'incitation à la production

Filière	Indicateurs d'Avantage		Indicateurs d'incitation	
	Ratio Coût en Ressource Intérieure (CRI)	Ratio Coût Bénéfice Financier (CBF)	Taux de Subvention (TS)	Equivalent de la Subvention : ES (%)
BAVAEPA (E 1)	0,64 (1 ^{er})	0,76	-0,12	-0,13
PEVAEA (E 2)	0,72 (2 ^{ème})	0,93	-0,17	-0,18
PEVAEMO (C 2)	0,80 (3 ^{ème})	0,88	-0,07	-0,08
BANVAEA (E 3)	0,81 (4 ^{ème})	0,91	-0,10	-0,11
BAVAEM (O 2)	0,87 (5 ^{ème})	0,82	-0,27	-0,37

Source: Adégbola et Singbo (2002) ; () : Rang

BAVAEPA (E 1) : Bas-fonds Aménagés + Variété Améliorée + Engrais + Pesticide + Traction Animale et Décorticage après Etuvage (Banikoara)

PEVAEA (E 2) : Irrigation avec maîtrise Totale de l'eau + Variété Améliorée + Engrais + Traction Motorisée avec Décorticage direct (Malanville)

PEVAEMO (C 2) : Irrigation avec maîtrise Partielle de l'eau + Variété Améliorée + Engrais + Traction Motorisée avec Décorticage direct (Koussin Lélé)

BANVAEA (E 3) : Bas-fonds Non Aménagés + Variété Améliorée + Engrais + Traction Animale et Décorticage après Etuvage (Tanguiéta et Boubombé)

BAVAEM (O 2) : Bas-fonds Aménagés + Variété Améliorée + Engrais + Travail Manuel et Décorticage après Etuvage (Dassa-zoumé)

Sur le plan national, les chaînes de production du sud ne donnent pas une meilleure compétitivité comparée à celles des autres régions du Bénin. Les systèmes de production avec des micro-aménagements et l'utilisation du paquet technologique (semence améliorée, engrais minéral, pesticide et traction animale ou motorisée) sont ceux qui augmentent la compétitivité et la rentabilité financière de la riziculture au Bénin.

¹ Coût, Assurance, Fret.

La filière riz au Nord-Est du Bénin avec la chaîne de production E1 et E2 sont celles qui donnent le plus grand avantage comparatif par rapport à l'importation.

Le ratio du coût-Bénéfice financier (CBF) est inférieur à 1 pour les cinq (05) premières chaînes de production qui procurent un meilleur avantage comparatif pour le Bénin. La filière riz est donc financièrement rentable pour tous les agents économiques qui interviennent. Les ressources investies sont donc utilisées efficacement.

Le taux de subvention (TS) et l'Equivalent de la subvention (ES) sont inférieurs à 1 pour ces cinq chaînes de production. La filière riz au Bénin subit donc des taxations de la part des différents agents économiques. Par conséquent, il existe des distorsions à l'intérieur de cette filière et des imperfections du marché. Il se pourrait que ces distorsions c'est-à-dire les transferts nets de revenu soient faits plus au profit des commerçants. En effet, ces derniers profitent souvent de la sous-information des producteurs pour leur imposer le prix d'achat. Dans la plupart des zones de production, les producteurs sont confrontés aux difficultés d'évacuation de leur produit. Les difficultés d'accès (mauvais état des voies et l'enclavement des zones de production) sont les principales causes de ce problème. Tous ces éléments confondus entraînent une augmentation des frais de transport auxquels les producteurs ne peuvent faire face faute de moyens financiers. Ils sont donc contraints de livrer le riz aux commerçants imposent ou décident du prix d'achat. Avec ces différentes situations, quel niveau de performance technique permet aux producteurs d'être plus compétitifs ?

5. Impact des politiques de rendement et de taxation sur la compétitivité de la filière riz

La figure 3 présente la variation du CRI en fonction du rendement à la ferme de la première et de la cinquième chaîne de production. La ligne horizontale correspond au seuil de rentabilité (CRI=1). La zone située en dessous de cette ligne correspond à celle où la filière a un avantage comparatif dans la production locale du riz.

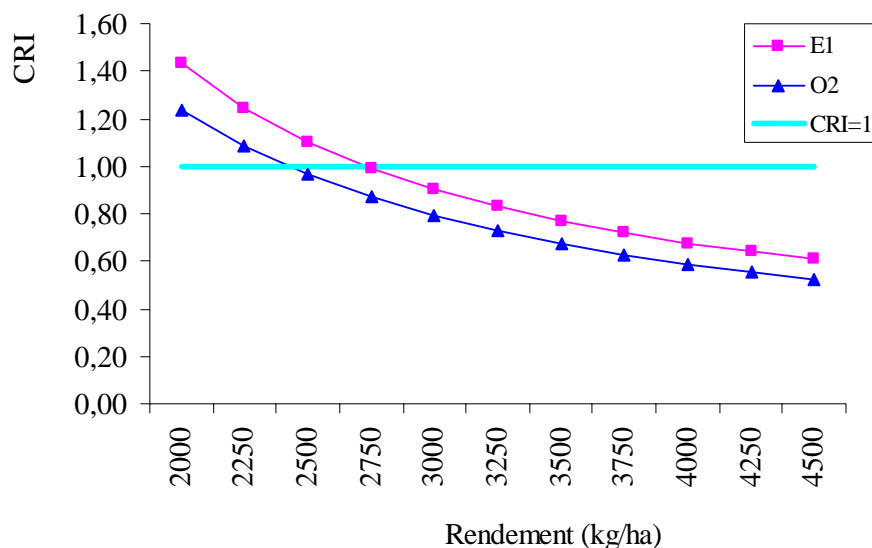


Figure 3 : Variation du CRI en fonction du rendement à la ferme du paddy

De cette figure, il ressort que pour garantir la compétitivité de la filière riz au Bénin, le rendement minimum à la ferme doit être de 2.500 kg/ha. A cette valeur, le Bénin ne réalise ni de perte ni de gain. Par contre, lorsque le rendement passe à 3.500 kg/ha le Bénin dispose

d'un avantage comparatif à l'importation du riz. Il est alors indispensable d'augmenter le niveau des rendements actuels pour que le riz localement produit au Bénin soit compétitif par rapport au riz importé.

En outre, l'impact du niveau de taxation du riz au port présenté à la figure 4 montre que plus le taux de taxation appliquée actuellement augmente, la production nationale devient plus compétitive. Avec une augmentation de la taxe appliquée au port de 10%, la grande majorité des chaînes de production donnent un avantage comparatif par rapport au riz importé. Par contre, la diminution de la taxation au port de 15% rend la plupart part des chaînes de production du riz local moins compétitive. La chaîne de production du riz local de Malanville qui est la plus compétitive au niveau national ne donne plus d'avantage comparatif avec une diminution de la taxation de 30%.

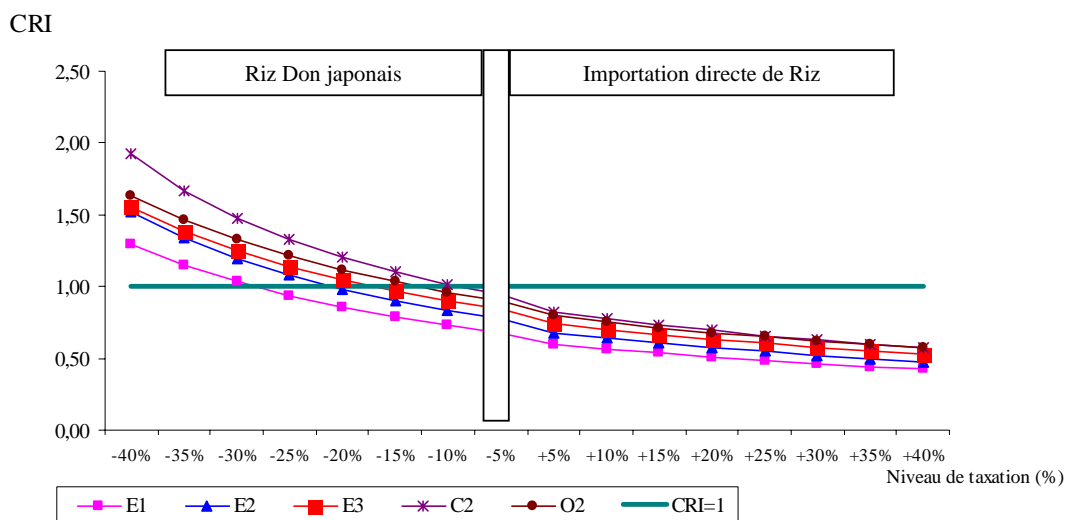


Figure 4 : Evolution de la compétitivité (CRI) en fonction du niveau de Taxation du riz importé

Ces dernières années, la concurrence de l'importation du riz sur la production locale provient en grande partie du don japonais. Ce don dont le volume atteint certaines années l'équivalent de 10% de la demande solvable nationale est distribué à un prix largement en dessous de celui du riz local (Verlinden et Soulé, 2003). En octobre 2003, il a été distribué dans le département des Collines à un prix inférieur de 40% au prix du riz produit dans cette région. De même, en 2004 dans le marché de Natitingou, le riz issu du don japonais est distribué à un prix d'environ 175 Fcfa/kg contre 225 Fcfa/kg pour le riz local. Ce don étant exonéré des taxes à l'importation, il agit comme une diminution de la taxation du riz importé au port. Or comme indiqué précédemment (Cf. Figure 4), la diminution de la taxation du riz fait baisser son prix paritaire et donc rend le riz local moins compétitif. Cette politique d'importation du riz issu du don japonais constituerait donc sur le plan économique, le principal handicap à la compétitivité de la production nationale.

Aussi, le don japonais affiche-t-il une meilleure qualité comparée au riz local (Verlinden et Soulé, 2003). Ce don dont le volume représente certaines années plus de 20% de la production locale en riz (Tableau 5) est revendu à des "indigents" qui par la faiblesse de leur pouvoir d'achat devraient constituer des clients potentiels du riz local.

Tableau 4 : Quantités (tonnes) du riz don japonais importés au Bénin

Riz	1998	1999	2000	2001	2002
Don japonais	5.547	5.105	3.612	4.413	7.742
% du don japonais dans l'importation	6,7	5,1	3,7	3,2	3,8
% du don japonais sur la production nationale	28,21	21,66	15,62	14	20,1

Source : Base de données ONASA 2002 (cité par verlinden et Soulé, 2003)

6. Analyse qualitative de l'avantage comparatif du riz local par rapport à l'importation

Verlinden et Soulé (2003) expliquent que si le niveau de déficit alimentaire en riz nécessite des importations pour satisfaire les besoins nationaux, le niveau et le dynamisme de ces dernières sont sans communes mesures avec les besoins réels du Bénin. En effet, en dépit des importations, la production nationale s'accroît régulièrement à un rythme exponentiel au cours de ces 10 dernières années (Cf. Figure 2 ci-dessus).

Selon les données de l'ONASA, le prix du riz local avec un taux de brisure de l'ordre de 30 à 35% semble être compétitif vis-à-vis de son équivalent importé (Tableau 4).

Tableau 5 : Ecart de prix moyen (FCFA) entre le riz local et le riz importé sur les grands marchés du Bénin

Année	Cotonou	Bohicon	Parakou	Djougou	Malanville
1990-2002	-25	6	-43	-22	-31
1990-1994	-24	-9	-20	-18	-27
1994-2002	-27	10	-47	-24	-31

Source : Base de données ONASA 2002 (cité par verlinden et Soulé, 2003)

Il se dégage donc que le riz local, à qualité équivalente, est plus compétitif que le riz importé en terme de prix sur les principaux marchés du Bénin.

Par ailleurs, du fait de la très forte intégration du marché du riz importé, l'emprise des gros commerçants se traduit par leur très forte influence sur les prix. En effet, en dépit de la baisse sensible des prix sur le marché international au cours de ces dernières années, le prix à la consommation du riz importé est resté globalement stable sur les marchés périodiques. Les commerçants ont donc largement profité de l'approvisionnement insuffisant du marché en riz local pour maintenir à un niveau relativement élevé leur marge bénéficiaire. Ces observations faites par Verlinden et Soulé (2003) confirment les résultats obtenus qui montrent que la filière riz au Bénin fonctionne comme si les producteurs sont taxés par les autres acteurs du système.

Le principal problème du riz local demeure sa faible qualité comparée au riz importé. Même si le riz produit au niveau des différents périmètres de Malanville, de Dédé et de Koussin-Lélé comporte moins d'impuretés par rapport à celui dans les bas-fonds et décortiqué aux moulins polyvalents, la qualité de la quasi-totalité du riz local demeure encore inférieur à celle de ses concurrents importés du marché international (Verlinden et Soulé, 2003). A qualité à peu près équivalente, le rapport qualité/prix est peu attractif. Le sac de 50kg de riz importé de 25 à 30% de brisure est vendu 500 à 2.000 FCFA moins cher. Il est donc important d'améliorer le rapport qualité/prix de la production locale. Cet objectif passe par une augmentation des rendements agricoles mais surtout par une amélioration des activités de post-récolte (battage, séchage du paddy, étuvage, décorticage conditionnement) et des stratégies de mise en marché. Comme l'ont démontré Goletti et Wolff (1999) dans une étude à l'IFPRI, plus de 78% des

prix aux consommateurs des denrées alimentaires vont vers les activités post-récolte alors que les producteurs ne reçoivent que 22%. De la même manière, les gains obtenus par les producteurs sont en baisse ces dernières années malgré le fait que le sous-secteur de l'alimentation est en développement. Dans les pays industrialisés, la transformation et les activités de post-récolte (y compris la commercialisation) sont celles qui obtiennent plus d'attention.

Sur le marché de Cotonou, parmi les différentes catégories de riz importées, les trois-quarts des marques sont formées par du riz blanc dont deux tiers de ce riz blanc sont non parfumées et quasi-uniquement non cassées. Cela indique donc que la consommation est plus orientée vers les marques de riz blanc non parfumées et quasi non cassées.

De façon globale, l'importation du riz peut être considérée comme un handicap au placement du riz local pour trois raisons (Verlinden et Soulé, 2003 ; Sonon, 1997 et Troude, 1997) :

- Par sa permanence sur tous les marchés périodiques, des grands et moyens centres de consommation sur l'ensemble du territoire national, à l'opposé de son homologue local dont la présence est temporaire et très fluctuante selon les années. Il se produit alors une sorte de fidélisation de la clientèle sur le riz importé.

- Par le niveau relativement bien organisé des commerçants qui arrivent à réguler le marché. Ils fonctionnent comme des oligopoles qui sont contrôlés par des gros commerçants installés à Cotonou. Il en résulte une stratégie de nivellement et de stabilisation des prix qui est fonction du niveau global des prix des autres produits.

- Par sa qualité meilleure à celle du riz local et la grande gamme de variétés qu'il intègre. En dépit de son prix supérieur à celui du produit local, le riz importé confine le riz local dans son rôle de produit d'auto suffisance alimentaire non seulement pour les producteurs mais aussi pour des consommateurs à faible pouvoir d'achat et peu exigeants.

Il découle de ces observations que l'importation du riz n'est pas la principale cause des difficultés de placement du riz local. La préoccupation actuelle qui est alors également posée est de savoir quelle influence a le riz issu du don japonais sur la compétitivité du riz local.

7. Les échanges commerciaux du riz grain

La quantité de riz grain annuellement mise sur le marché international varie entre 25 et 27 millions de tonnes (CNUCED, 2004). Cette valeur représente à peine 5 à 6% de la production mondiale. Le marché du riz grain constitue donc l'un des plus petits marchés de céréales dans le monde. Le riz représente la troisième céréale exportée après le blé (113 millions de tonnes) et le maïs (80 millions de tonnes).

A l'exception des *grands pays exportateurs* habituels que sont les pays d'Asie (Thaïlande, Vietnam, Inde et Pakistan), une part relativement importante du riz provient de régions développées comme les Etats-Unis et l'Europe méditerranéenne (mais ces ventes sont encore limitées). Les nouveaux modes alimentaires dans les pays industrialisés et l'émergence de nouvelles niches de commercialisation dans les pays en développement constituent les principaux éléments qui expliquent le développement de la riziculture dans ces régions développées.

Les *importations de riz grain* sont beaucoup plus «éclatées» que les exportations. En 2001, le commerce international de riz grain a connu une augmentation passant de 23,4 millions de tonnes à 22,8 millions de tonnes en 2000. Cette augmentation s'expliquerait par l'accroissement des importations en Afrique car les livraisons vers l'Asie sont restées stationnaires (Calpe, 2002).

Les pays de l'Asie constituent les principaux pays importateurs du riz grain. La Chine et l'Inde qui concentrent plus du tiers de la population du globe figurent parmi les principaux pays importateurs du riz.

Il est alors intéressant de remarquer que les pays de l'Asie orientale et méridionale qui fournissent la grande majorité de la production mondiale restent également les plus gros importateurs du riz. La production locale de chacun de ces pays d'Asie vise donc à satisfaire prioritairement leur propre consommation (CNUCED, 2004).

Au Bénin, la présence du riz local dans les grands centres de consommation est marginale. Elle ne représente que 10% à 15% des importations de riz au Bénin. Cette faiblesse de la production locale entraîne une importation massive chaque année opérée par des entreprises dont les cinq mobilisent la quasi-totalité sont : SHERIKA, ABC, SONAM, DIFEZI et TUKIMEX (OBOPAF, 2004). Ces entreprises fonctionnent comme des oligopoles régionaux et se traduit par leur forte influence sur les prix.

8. Les politiques de promotion et de commerce du riz

Dans le monde, la politique de la plupart des pays producteurs vise essentiellement à l'autosuffisance en accroissant les superficies et/ou les rendements. Les principales mesures en matière de politique des prix étaient des prix minimums à la production, des achats officiels garantis et le contrôle des importations par des services semi-publics.

Au fur et à mesure de la libéralisation dans le contexte de la mondialisation, la grande variété des politiques d'intervention réglementant la production intérieure et le commerce international ont été réduites par la diminution des subventions et la déréglementation des prix (CNUCED, 2004).

Dans les principaux pays exportateurs du riz, les politiques adoptées se réfèrent aux mesures de promotion de la production locale. Ces mesures concernent notamment le contrôle des disponibilités internes du pays. De façon générale, les pays qui exportent des quantités moins proportionnelles à leur part dans la production mondiale adoptent des politiques pour décourager l'exportation. C'est le cas par exemple de l'Inde qui contribue pour 22% de la production mondiale et qui ne participe que pour 10% des exportations mondiales. Par contre, la Thaïlande, le Vietnam et les Etats-Unis encouragent l'exportation mais avec un contrôle relatif sur les disponibilités internes.

Les politiques adoptées par certains pays de l'Asie orientale et méridionale (Grands producteurs et consommateurs) concernent surtout la promotion de la production locale. Par exemple, la Chine qui est le premier pays importateur et consommateur du riz applique un tarif douanier à l'importation de l'ordre de 114%. Ces observations révèlent donc que pour une meilleure promotion de la production locale du riz, les politiques commerciales à adopter doivent décourager les importations.

En Afrique de l'Ouest, on note aussi la suppression des importations du riz au Nigeria et leur limitation au strict minimum au Ghana afin de protéger leurs marchés respectifs contre les denrées étrangères. La politique agricole développée dans ces deux pays donne la priorité à l'intensification de la production de la petite paysannerie qui contribue à plus de 80% à l'offre alimentaire pour assurer l'autosuffisance alimentaire des populations. Pour favoriser cette intensification, les intrants agricoles sont fortement subventionnés par l'Etat. A titre d'exemple, 1 kg d'engrais de type NPK ne vaut que 22 Fcfa au Nigeria contre 190 Fcfa au Bénin.

9. Conclusion

La demande effective du riz est principalement assurée par les importations. La production demeure encore très insuffisante. Toutefois, le Bénin dispose des potentialités agricoles pour cultiver le riz. La présence du riz local dans les grands centres de consommation est marginale. Elle ne représente que 10% à 15% des importations de riz au Bénin. Elle reste concentrée dans le Nord et le Centre où le déficit est encore moins important. Sa qualité ne lui permet pas encore de conquérir non seulement les marchés urbains mais aussi les populations méridionales où la demande non satisfaite est encore très forte.

Certaines chaînes de production du riz local au Bénin donnent un avantage comparatif par rapport au riz importé. Les chaînes de productions du sud du Bénin sont celles qui ne donnent pas un avantage vis-à-vis de l'importation. Cette situation pourrait être liée à la proximité des zones de production de Cotonou (principale porte d'entrée du riz importé). Au stade de production, les systèmes qui tendent vers des aménagements avec l'adoption des recommandations techniques de la recherche donnent un meilleur avantage comparatif au riz importé. La transformation (étuvage) du riz avec le nouveau dispositif introduit par le PTAA améliore la compétitivité de la transformation dans le centre et le nord. Par ailleurs, la commercialisation du riz local est globalement plus compétitive.

La filière riz au Bénin fonctionne comme s'il subit des taxations de la part des différents agents économiques. Il existe des distorsions à l'intérieur de cette filière et des imperfections du marché. Il se pourrait que ces distorsions c'est-à-dire les transferts nets de revenu soient faits plus au profit des commerçants. Les cinq grandes entreprises fonctionnent comme des oligopoles et influence les prix au consommateur. Les commerçants profitent largement de l'approvisionnement insuffisant du marché en riz local pour maintenir à un niveau relativement élevé leur marge bénéficiaire. Cependant, à qualité équivalente, le riz local est plus compétitif, en termes de prix, que le riz importé sur les principaux marchés du Bénin.

En outre, en dépit des importations, la production nationale s'accroît régulièrement à un rythme exponentiel au cours de ces 10 dernières années. Les importations béninoises en riz sont plus dictées par l'évolution de la réglementation commerciale nigériane que par le niveau du déficit national. La concurrence de l'importation du riz semble donc être mitigée.

Le principal problème du riz local demeure sa faible qualité comparée au riz importé. La quasi-totalité du riz paddy et décortiqué aux moulins polyvalents comporte plus d'impuretés et rend sa qualité inférieure à celle du riz importé.

La concurrence de l'importation du riz sur la production locale semble provenir du don japonais. Ce don dont le volume atteint certaines années l'équivalent de 10% de la demande solvable nationale est distribué à un prix largement en dessous de celui du riz local.

La production locale des grands pays producteurs du riz dans le monde (pays d'Asie) vise à satisfaire prioritairement leur propre consommation. En fait les grands pays producteurs du riz demeurent en même temps les grands pays consommateurs. Les politiques commerciales développées dans les principaux pays exportateurs se réfèrent aux mesures de promotion de la production locale.

Bibliographies

Adégbola, P.Y. et Sodjinou, E. (2003). Analyse de la filière de riz au Bénin, PAPA/INRAB, Porto-Novo. Pp 24.

Adégbola, P.Y. et Singbo, A. (2003). Compétitivité de la filière riz du Bénin dans l'économie internationale, PAPA/INRAB, Porto-Novo. *Communication de la 24^{ème} session du Conseil des Ministres de l'ADRAO tenue du 17 au 19 septembre 2003, Cotonou.* Pp 20.

- Calpe, C. (2002). Situation mondiale du riz in *Bulletin de la commission internationale du riz*, Vol. 51. Accessible sur Internet : <<http://www.fao.org/DOCREP/005/Y6159T/y6159t01.htm>>, consulté le 03 janvier 2003.
- Capo-Chichi, J. Y. (2004). Bilan diagnostique de la filière riz au Bénin. DED, SOTRIB.
- Cellule bas-fond (2002). Inventaire et mise en valeur des bas-fonds au Bénin.
- CNUCED (2004) : Le riz (2004), www.unctad.org
- Dachraoui, A. (1997). Elaboration d'un plan national de relance de la filière riz. Contribution à l'atelier de restitution : potentialités hydroagricoles et programme d'aménagement. FAO, Cotonou.
- Dancette, C. (1999). Les principaux systèmes de riziculture irriguée de la zone d'intervention du PSI. Activités de recherche conduites et résultats. In *Pour un développement durable de l'agriculture irriguée dans la zone Soudano-Sahélienne : Synthèse des résultats du Pôle régional de Recherche sur les systèmes irrigués (PSI/CORAF)*, Actes du Séminaire Dakar (Sénégal) du 30 novembre au 3 décembre 1999, CIRAD/CF/CTA. DCCI/MICPE. Bulletin mensuel d'information sur les prix.
- DPP/MAEP (2002). Annuaire statistiques. MDR, Cotonou, Bénin.
- Equipe Sectorielle de Contrepartie (2003). Secteur anacarde/noix de cajou : Stratégie sectorielle de développement et de promotion des exportations et plan marketing expert national de la noix cajou du Bénin. JITAP (CCI, CNUCED, OMC). Rapport de mission.
- FAO (1997). Elaboration d'un plan national de relance de la filière riz. Rapport définitif, volumes 1 et 2, FAO/Projet TCP/BEN/5613 (A), Cotonou, 1997.
- FAO (2000). Le potentiel de riz en Afrique subsaharienne. Accessible sur Internet : <<http://www.fao.org/NOUVELLE/2000/001204-f.htm>>, consulté le 03 janvier 2003.
- Houndekon, V.A. (1996). Analyse économique des systèmes de production du riz dans le Nord Bénin, thèse de Doctorat de 3^e cycle en Sciences Economiques (Economie Rurale), Côte d'Ivoire, Janvier 1996.
- Houssou, P. (2002). Développement de l'élevage du riz au Bénin. INRAB-PTAA. Acte de colloque, mai 2002, Maroua, Cameroun.
- INRAB (1997). Ateliers de formation des agents polyvalents de vulgarisation, Chargés de vulgarisation des OP et Techniciens de Recherche sur les techniques de production du riz. Recueil des cours, 1997.
- Mègnanglo, K.M., Houssou, P. et Glèlè, E. (2004). Test de la batteuse de riz Amuda motorisée. INRAB-PTAA.
- Mègnanglo, K.M., Houssou, P. et Kiki, C. (2002). Test de décortiqueuses de riz non étuvé. INRAB-PTAA.
- Midingoyi, S. (1993). Analyse-diagnostique des systèmes de production rizicole au Bénin : perspectives. Communication présentée à la réunion du groupe d'action sur l'économie. Bouaké, 15p + annexe.
- Midingoyi, S. (1997). Analyse des facteurs intervenants dans les mécanismes de refus ou d'adoption des variétés améliorées de riz dans le Zou-Nord. LESR/INRAB, Porto-Novo.
- Monde, H.M.P. (2003). Création d'un marché auto-géré de riz de montagne étuvé à Natitingou. ONASA.
- Munyemana, A. et Kandute, A. (2000). Actes de l'atelier paysan de planification des activités de recherche du projet "Amélioration des technologies pour les systèmes de production à base de riz pluvial au Bénin", projet WARDA/BNZ-GTZ/n°99. 7860. 2-001.00, contact 810 36 001, Bohicon, 21 au 24 Juin 2000.
- ONASA (1992-2001). Statistiques sur les prix des produits vivriers.
- ONASA (1999). Atlas de sécurité alimentaire et nutritionnelle du Bénin, LARES/PILSA, Cotonou.

- ONASA/GTZ (2002). Lettre d'information sur la sécurité alimentaire dans le cadre du système d'alerte rapide (2000-2002).
- Projet BEN/64/012-BEN/91/002 (1995). Les micro-aménagements hydro-agricoles en République du Bénin.
- Goletti, F. et Wolff, C., (1999). The impact of postharvest research. Markets and structural studies Division/IFPRI, Washington.
- Sonon, C. (1997). Elaboration d'un plan national de relance de la filière riz au Bénin: rapport du consultant en commercialisation. Version provisoire, Cotonou, 74p.
- Tandia, B.M. (1999). La filière post-récolte du riz. In *Pour un développement durable de l'agriculture irriguée dans la zone Soudano-Sahélienne : Synthèse des résultats du Pôle régional de Recherche sur les systèmes irrigués (PSI/CORAF)*, Actes du Séminaire Dakar (Sénégal) du 30 novembre au 3 décembre 1999, CIRAD/CF/CTA.
- Totté, A. (1995). Les étapes de l'après récolte du riz et le suivi de la qualité. FAO.
- Troude, F. (1997). Elaboration d'un plan national de relance de la filière : rapport du consultant en après récolte, usinage du riz. FAO Projet TCP/BEN/56135 (A). Cotonou.
- Verlinden, E. et Soulé, B. G. (2003). Etude de la filière riz au Bénin : Diagnostic-Plan d'Action. PADSE. Pp 102. SOFRECO.